

Procès verbal du Conseil municipal du 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Buzançais, convoqué en date du six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHET, Maire de Buzançais.

Étaient présents : M. THOMAS - Mme. YVERNAULT-TROTIGNON - M. VILLIN - Mme VIOUX - Mme ROULLEAUX - M DUPONCHEL - Mme VERKEN - M. POITEVIN - M JACQUET - Mme BIGOT - M AUSSOURD - M. MABILLE - Mme. LALANGE - M. BEAUSSIER - Mme COLLIN - M. BOUCHER - Mme BARRAULT - M. GRIMAULT - Mme POULAIN - Mme LAVAUD.

Étaient excusés : M PIVOT (Procuration à Mme. ROULLEAUX) - Mme AYALA (Procuration à M. JACQUET) - Mme ORZAKIEWICZ (Procuration à Mme VIOUX) - TIXIER (Procuration à M. GRIMAULT). - Mme GILLES (Procuration à M VILLIN).

Était absent : M. Gotlib POITEVIN.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine VERKEN

AFFAIRES FINANCIÈRES

POINT N°1 - Définition des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2025, le Conseil municipal doit fixer les taux 2025 permettant le calcul des impositions locales. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de définir comme suit les taux d'imposition pour l'année 2025 :

- Taxe foncière bâtie : 39,71 %
- Taxe foncière non bâtie : 49,64 %

La commission des finances a donné au avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal fixe comme suit les taux d'imposition pour l'année 2025.

- Taxe foncière bâtie : 39,71 %
- Taxe foncière non bâtie : 49,64 %

POINT N° 2 - Approbation des budgets primitifs 2025

1. Budget général 2025

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, les résultats prévisionnels 2024 s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	6 292 804,59		
		Résultat de l'exercice	- 37 902,92
Recettes	6 254 901,67		
		Report N-1	+ 1 588 578,04
		Résultat de clôture	+ 1 550 675,12

Investissement

Dépenses	2 051 440,33		
		Résultat de l'exercice	- 1 062 887,82
Recettes	988 552,51		
		Report N-1	+ 32 274,71
		Résultat de clôture	- 1 030 613,11

Restes à réaliser

Dépenses de fonctionnement	91 054,64
Dépenses d'investissement	504 133,14

Résultat global d'investissement	- 1 030 613,11
----------------------------------	-------------------

Il rappelle que le budget primitif 2025 est établi à partir des résultats prévisionnels 2024. La Direction départementale des finances publiques de l'Indre n'a pas encore établi le compte de gestion permettant le vote du compte administratif 2024. Ce vote aura lieu

postérieurement à l'adoption du budget primitif. Un ajustement pourra éventuellement être effectué par une décision modificative ou un budget supplémentaire.

En 2024, la section de fonctionnement devrait présenter un déficit prévisionnel de - 37 902,92 € et un résultat de clôture de + 1 550 675,12 €. La section d'investissement devrait présenter un déficit prévisionnel de - 1 062 887,82 € et un résultat de clôture de - 1 030 613,11 €.

Le budget primitif 2025 intègrerait donc :

- Un excédent de fonctionnement reporté de + 1 550 675,12 € (en recettes de fonctionnement)
- Un déficit d'investissement reporté de - 1 030 613,11 € (en déficit d'investissement)

1.1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer, en dépenses et en recettes, à 7 060 000 €.

1.1.1. Dépenses de fonctionnement

BUDGET GÉNÉRAL - FONCTIONNEMENT 2025			
DÉPENSES	MONTANTS en €		
	BP 2024 ET BS	CA 2024	BP 2025
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 233 873,56	1 681 589,99	2 031 123,52
CHARGES DE PERSONNEL	3 801 600	3 532 034,10	3 661 970
ATTENUATION DE CHARGES	3 000,00	73	3 000,00
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	157 281,41	0	330 255,37
OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	272 217,44	503 035,63	365 133,11
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	590 518,00	556 703,26	620 018
CHARGES FINANCIERES	30 000,00	40 994,31	41 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	1 625,70	3 000,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 000		4 500,00
TOTAL	7 096 490,41	6 316 055,99	7 060 000

En 2025, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 7 060 000 €. Les deux principales dépenses de fonctionnement seraient les charges à caractère général (28,76 %) et les dépenses de personnel (51,86 %).

Les dépenses à caractère général sont prévues pour 2 031 123,52 €. Elles comprendraient :

- Les dépenses énergétiques : 500 000 €

- L'alimentation : 160 000 €
- Les prestations de services : 140 128,60 €
- Les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments : 137 986,38 €
- Les carburants : 80 000 €
- Les dépenses d'entretien et de réparations des terrains : 74 359,20 €

En 2024, les dépenses de personnel sont envisagées pour 3 661 970 €.

Le virement à la section d'investissement est prévu pour un montant de 330 255,37 €.

1.1.2. Recettes de fonctionnement

BUDGET GÉNÉRAL - FONCTIONNEMENT 2025			
RECETTES	MONTANTS en €		
	BP 2024 ET BS	CA 2024	BP 2025
EXCÉDENT REPORTÉ	1 588 578,04	-	1 550 675,12
PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 000,00	68 857,58	35 000,00
OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 953	103 286,45	0
VENTE PRODUITS - PRESTATIONS SERVICES	576 273,56	601 275,77	568 568,88
IMPOTS ET TAXES	3 217 073	3 523 161,29	3 337 756
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 475 122,40	1 604 792,62	1 423 000
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	120 000	188 800,96	145 000
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	164 727	0
TOTAL	7 030 000	6 254 901,67	7 060 000

En 2025, les recettes prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 7 060 000 €. Les principales recettes de fonctionnement seraient :

- Les ressources fiscales (3 000 000 € de taxes foncières, 100 000 € de taxe sur l'électricité, 100 000 € de FNGIR)
- L'attribution de compensation (1 130 756 €)
- Les dotations de l'État (DGF : 450 000 € et DSR : 400 000 €)
- Les ventes de produits comprenant particulièrement les ventes de repas dans les restaurants scolaires et portés à domicile (160 000 €), les entrées à la piscine 13 000 €, les inscriptions à l'École municipale de musique (20 000 €)
- La dotation de compensation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (250 000 €)
- Les prestations de la CAF (150 000 €)
- Les loyers des bâtiments communaux (140 000 €)

1.2. Section d'investissement

La section d'investissement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à 3 200 000 €. Elle comprendrait le déficit global d'investissement de - 1 030 613,11 € et l'autofinancement 2025 de 330 255,37 €.

1.2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2025 devraient s'élever à 3 200 000 €. Elles comprennent principalement :

- Les études et la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la chaufferie biomasse et le déploiement du réseau de chaleur urbain : 210 000 €
- Les études et les rémunérations des architectes dans le cadre du concours d'architecte pour la construction de la salle multisports : 236 620,40 €
- Les travaux sur voirie : 251 044,50 €
- La restructuration de l'éclairage public : 156 148,88 €
- La fin des travaux d'aménagement des Grands Jardins : 35 000 €

1.2.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2025 devraient s'élever à 3 200 000 € et devraient comprendre notamment :

- Des subventions pour 629 611,52 €
- L'autofinancement : 330 255,37 €
- Les amortissements : 365 133,11 €
- Des dotations pour 215 000 € (FCTVA, taxe d'aménagement)

Un emprunt est inscrit à hauteur de 1 660 000 €.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le budget général primitif 2025.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal adopte le budget général primitif 2025.

2. Budget annexe primitif 2025 de la régie de l'eau

Monsieur le Maire indique que le budget primitif 2025 est établi à partir des résultats prévisionnels 2024. La Direction départementale des finances publiques de l'Indre n'a pas encore établi le compte de gestion permettant le vote du compte administratif 2024. Ce vote aura lieu postérieurement à l'adoption du budget primitif. Un ajustement pourra éventuellement être effectué par une décision modificative ou un budget supplémentaire. En 2024, la section de fonctionnement présente un excédent prévisionnel de + 64 931,22 € et un résultat de clôture de + 724 533,91 €. La section d'investissement présente un déficit de - 1 047 086,31 € et un résultat de clôture de - 1 007 328,76 €. Ainsi, le résultat global d'investissement est de - 1 007 328,76 €.

Le budget primitif 2025 intègre donc :

- Un autofinancement de + 386 449,42 € (en recettes d'investissement) prélevé sur l'excédent de fonctionnement prévisionnel 2025
- Un excédent de fonctionnement reporté de + 724 533,91 € (en recettes de fonctionnement), soit l'excédent 2024
- Un déficit d'investissement reporté de - 1 007 328,76 € (en déficit d'investissement)

Les résultats prévisionnels 2024 s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	571 146,60		
		Résultat de l'exercice	+ 64 931,22
Recettes	636 077,82		
		Report N-1	+ 659 602,69
		Résultat de clôture	+ 724 533,91

Investissement

Dépenses	1 661 230,52		
		Résultat de l'exercice	- 1 047 086,31
Recettes	614 144,21		
		Report N-1	- 39 757,55
		Résultat de clôture	- 1 007 328,76

Résultat global d'investissement	- 1 007 328,76
----------------------------------	----------------

2.1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer, en dépenses et en recettes, à 1 290 000 €.

2.1.1. Dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 1 290 000 €. Les deux principales dépenses de fonctionnement seraient les charges à caractère général pour 269 524,58 € (soit 20,89 %) et les dépenses de personnel pour 200 000 € (soit 15,50 %). Les dépenses à caractère général (269 524,58 €) sont stables par rapport à 2024. Les travaux d'entretien courant des réseaux et de réfection des branchements sont prévus pour 88 466,09 €. Les dépenses énergétiques (électricité, gaz, carburants) sont prévues pour 70 000 €. En 2025, les dépenses de personnel sont envisagées pour 200 000 €. Le virement à la section d'investissement est prévu pour un montant de 386 449,42 €.

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE L'EAU - FONCTIONNEMENT 2025			
DÉPENSES	MONTANTS en €		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025
CHARGES A CARACTERE GENERAL	228 047,31	146 328,96	269 524,58
CHARGES DE PERSONNEL	220 000	162 421,24	200 000,00
ATTENUATION DE PRODUITS	58 000,00	31 788	58 000,00
DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	-	20 000,00
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	456 607,97	-	386 449,42
OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	215 306,09	215 306,09	309 257,59
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00	1 944,97	20 000,00
CHARGES FINANCIERES	15 000,00	11 718,99	11 468,41
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 500,00	1 638,35	5 000
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	0	0	10 300
TOTAL	1 243 461,37	571 146,6	1 290 000,00

2.1.2. Recettes de fonctionnement

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE L'EAU - FONCTIONNEMENT 2025			
RECETTES	MONTANTS en €		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025
EXCEDENT REPORTE	659 602,69	-	724 533,91
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	579 397,31	626 942,31	559 466,09
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	10 000,00	6 794,04	5 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	2 341,47	1 000,00
TOTAL	1 250 000,00	636 077,82	1 290 000,00

En 2025, les recettes prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 1 290 000 €. Les principales recettes de fonctionnement seraient la vente d'eau pour 370 000 €, les travaux pour 10 000 €. En 2024, les ventes d'eau ont représenté un volume de 266 861 m³.

2021 : 325 295 m³

2022 : 259 320 m³

2023 : 215 202 m³

2.2. Section d'investissement

La section d'investissement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à 4 400 000 €. Elle comprendrait, en dépenses, le déficit prévisionnel d'investissement 2024 de - 1 007 328,76 € et, en recettes, l'autofinancement 2025 de 386 449,42 €.

2.2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2025 devraient s'élever à 4 400 000 € et comprendre entre autres :

Les travaux de raccordement au Syndicat de la Demoiselle :

- Travaux : 2 600 000
- Coordinateur SPS : 5 700 €
- Contrôleur technique : 4 000 €

Remplacements de conduites et branchements :

- Route de Bonneau, Rue du Château, Rue des Coteaux : 215 000 €
- Rue de la Gageterie, de la Vertu, Grand Chemin du Grand cimetière : 80 000 €

Projet de nouveau forage :

- Forages de reconnaissance : 26 500 €
- Création de branchements neufs : 24 000 €
- Fourniture de compteurs : 38 000 €
- AMO Château d'eau de Chaventon : 18 000 €

2.2.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2025 devraient s'élever à 4 400 000 € et comprendre entre autres :

- La prévision d'autofinancement 2025 : 386 449,42 €
- Les amortissements : 309 257,59 €
- Emprunt : 1 900 000 €

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le budget primitif 2025 de la régie de l'eau.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal adopte le budget primitif 2025 de la régie des eaux.

3. Budget annexe primitif 2025 de la régie de l'assainissement

Monsieur le Maire expose que le budget primitif 2025 est établi à partir des résultats prévisionnels 2024. La Direction départementale des finances publiques de l'Indre n'a pas encore établi le compte de gestion permettant le vote du compte administratif 2024.

Ce vote aura lieu postérieurement à l'adoption du budget primitif. Un ajustement pourra éventuellement être effectué par une décision modificative ou un budget supplémentaire. Les résultats prévisionnels 2024 s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	475 252,59	Résultat de l'exercice	- 84 728,28
Recettes	390 524,31	Report N-1	+ 365 746,86
		Résultat de clôture	+ 281 018,58

Investissement

Dépenses	183 721,50	Résultat de l'exercice	+ 64 966,93
Recettes	248 688,43	Report N-1	+ 444 459
		Résultat de clôture	509 425,93

Résultat global d'investissement	509 425,93
----------------------------------	------------

En 2024, la section de fonctionnement présente un déficit prévisionnel de - 84 728,28 € et un résultat de clôture de + 281 018,58 €. La section d'investissement présente un excédent de + 64 966,93 € et un résultat de clôture de + 509 425,93 €. Ainsi, le résultat global d'investissement est de + 509 425,93 €.

Le budget primitif 2025 intègre donc :

- Un autofinancement de + 42 316,39 € (en recettes d'investissement) prélevé sur l'excédent de fonctionnement prévisionnel 2025
- Un excédent de fonctionnement reporté de + 281 018,58 € (en recettes de fonctionnement), soit l'excédent 2024
- Un excédent d'investissement de + 509 425,93 € (en recettes d'investissement)

3.1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à 667 000 €.

3.1.1. Dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 667 000 €. Les deux principales dépenses de fonctionnement seront les charges à caractère général pour 261 981,42 € (soit 39,27 %) et les dépenses de personnel pour 65 000 € (soit 9,74 %).

Les dépenses à caractère général sont prévues pour 261 981,42 €. Les travaux d'entretien courant des réseaux sont prévus pour 45 000 €. Les dépenses énergétiques (électricité, gaz, carburants) sont prévues pour 85 000 €.

En 2025, les dépenses de personnel sont envisagées pour 65 000 €. Le virement à la section d'investissement est prévu pour un montant de 42 316,39 €.

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT 2025			
DÉPENSES	MONTANTS en €		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025
CHARGES A CARACTERE GENERAL	346 753,14	207 827,15	261 981,42
CHARGES DE PERSONNEL	70 000,00	31 391,86	65 000,00
ATTENUATION DE PRODUITS	40 000,00	18 872	25 000,00
DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	-	10 000,00
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	36 948,37	-	42 316,39
OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	209 163,93	209 488,43	242 982,97
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 000,00	1 863,93	4 000,00
CHARGES FINANCIERES	6 787,66	4 990,09	5 719,22
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000,00	819,13	1 000,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS			9 000
TOTAL	781 653,10	475 252,59	667 000,00

3.1.2. Recettes de fonctionnement

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT 2025			
RECETTES	MONTANTS en €		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025
EXCEDENT REPORTE	365 746,86	-	281 018,58
OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	-	0
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	376 753,14	381 385,14	375 873,28
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	20 000	9 138,97	9 000,00

PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 500,00	0	500,00
TOTAL	783 000	390 524,31	667 000,00

En 2025, les recettes prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 667 000 €. Les principales recettes de fonctionnement seraient les redevances d'assainissement collectif pour 270 000 €, les travaux pour 3 500 €.

3.2. Section d'investissement

La section d'investissement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à 795 000 €. Elle comprendrait, en recettes, l'excédent prévisionnel d'investissement 2024 de 509 425,93 € et l'autofinancement prévisionnel 2025 de 42 316,39 €.

3.2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2025 devraient s'élever à 795 000 € et comprendre entre autres :

Station d'épuration :

- Préleveur bi-pass : 5 982,49 €
- Moto réducteur bio disque : 2 718 €

Assainissement des hameaux :

- Secteur la Chatonnière : 225 000 €

Reprise des réseaux :

- Création d'un regard Allée des Sports et reprise du réseau sous le pont de l'hôpital : 22 000,00 €

3.2.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2025 devraient s'élever à 795 000 € et comprendre :

- L'autofinancement 2024 : 509 425,93 €
- La prévision d'autofinancement 2025 : 42 316,39 €
- Les amortissements : 242 982,97 €

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le budget annexe primitif 2025 de la régie de l'assainissement.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal adopte le budget primitif 2025 de la régie de l'assainissement.

4. Budget annexe primitif 2025 du lotissement du Pré du Mez 2

	FONCTIONNEMENT	MONTANTS en €
DEPENSES	-	0
RECETTES	-	0

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le budget annexe primitif 2025 du lotissement Pré du Mez 2.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal adopte Le budget primitif 2025 du lotissement Pré du Mez 2.

POINT N° 3 - Subventions annuelles 2025 aux associations (Annexe 1)

Monsieur le Maire indique que la Commission des finances a donné un avis favorable à l'octroi des subventions 2025 préalablement à la séance du Conseil municipal.
 Il rappelle que les membres du Conseil municipal appartenant à l'une des associations concernées devront ne pas prendre part au vote relatif au dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide l'attribution des subventions annuelles pour les associations comme suit :

Subventions 2025 aux associations		
Associations	Montant octroyé pour 2025	Observations
Associations d'animation		
Les Amis de l'École Raoul Janvoie	200,00 €	
Association pour la foire aux plants de Buzançais	200,00 €	C. AUSSOURD de prend pas part au vote
Amicale harmonie de Buzançais	4 000,00 €	
Les Pastouriaux	500,00 €	
Club CD auto 36	200,00 €	
Reveillons Ensemble	200,00 €	
Club Colombophile	200,00 €	
Automob Buzançais 36	200,00 €	C. AUSSOURD de prend pas part au vote
Animation loisirs du carroir Notre Dame	100,00 €	
Caremenbuz	1 000,00 €	
6 800,00 €		
Coopératives scolaires		
Coopérative scolaire de l'école Raoul Janvoie	9 800,00 €	
Coopérative scolaire de l'école de la Garenne	5 000,00 €	
Appel Immaculée Conception	300,00 €	
15 100,00 €		
Associations culturelles		
Cub photo	200,00 €	
Comité de jumelage Sainte-Gemme-Nidzica-Buzançais	1 000,00 €	C. LALANGE et R.BLANCHET ne prennent pas par au vote
Comité de jumelage Buzançais-Merate	1 000,00 €	L.VIOUX,F.GRIMAULT,C.LALANGE et R.BLANCHET ne prennent pas part au vote
GHAB - Groupe d'Histoire et d'Archéologie	800,00 €	N.BIGOT, L.MABILLE et R.BLANCHET ne prennent pas part au vote
Ciné off	4 500,00 €	
Couleurs et Vie	150,00 €	
Association Parcours des Dames	100,00 €	L.MABILLE ne prend pas par au vote
7 750,00 €		
Associations Patriotiques		
ANACR	85,00 €	R.BLANCHET ne prend pas par au vote
Société Nationale d'Entres Aide des Médailleurs Militaires de Buzançais	85,00 €	
F.N.A.C.A. Algérie maroc Tunisie	85,00 €	
UNCAFN	85,00 €	L.VIOUX, L.MABILLE et R.BLANCHET ne prennent pas part au vote
340,00 €		
Associations Sociales		
Amicale des donneurs de sang	800,00 €	F.GRIMAULT, L.VIOUX,L.MABILLE et R.BLANCHET ne prennent pas par au vote
Comité des œuvres sociales	20 000,00 €	
Club "Chez nous"	300,00 €	
Tout pour rien	100,00 €	L.MABILLE ne prend pas par au vote
Voir ensemble	150,00 €	
Nos 4 Pains	150,00 €	C.LALANGE et F.GRIMAULT ne prennent pas par au vote
Association Familiale	700,00 €	L.VIOUX et C.LALANGE ne prennent pas par au vote
CALM (comme à la maison)	0,00 €	
22 200,00 €		
Associations Sportives		
ACSB	44 200,00 €	P.BOUCHER et N.LAVALD ne prennent pas par au vote
ASCB Basket aide à l'emploi d'un entraîneur	1 800,00 €	
Association Sportive du Collège Les Sablons	460,00 €	
Judo	780,00 €	
Rallye de l'Indre	6 000,00 €	M.DUPONCHEL ne prend pas par au vote
Amicale pêcheurs Ablette	1 768,00 €	L.MABILLE ne prend pas par au vote
BBCE (Berry Brenne Cycling Events)	1 000,00 €	
56 008,00 €		

POINT N° 4 - Demande de subventions au titre du Fond d'Action Rurale 2025

Monsieur le Maire indique qu'au titre de l'année 2025, la ville de Buzançais souhaite déposer deux dossiers éligibles au FAR, l'un pour la réfection de la voirie de la rue de l'Indre dont les travaux sont prévus à hauteur de 89 982,92 € HT, l'autre pour l'acquisition d'un serveur informatique du service de Police Municipale pour 18 330 € HT.

*Plan de financement des travaux de voirie de la rue de l'Indre :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de voirie	89 982,92	Conseil départemental	17 586
		Autofinancement	72 396,92
Total	89 982,92	Total	89 982,92

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds d'Action Rurale, d'un montant de 17 586 € afin qu'il cofinance l'opération de réfection de la voirie de la rue de l'Indre d'un montant de 89 982,92 € HT.

*Plan de financement pour l'acquisition d'un serveur informatique :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	18 330	Conseil départemental	14 555
		Autofinancement	3 775
Total	18 330	Total	18 330

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds d'Action Rurale, d'un montant de 14 555 € afin qu'il cofinance l'acquisition d'un serveur informatique pour le service de Police Municipale d'un montant de 18 330 € HT.

POINT N° 5 - Création de tarifs

Monsieur le Maire explique qu'afin de créer des places de stationnement supplémentaires en centre-ville, le conseil municipal, par délibération n° 2024/45 du 6 juin 2024, s'est prononcé en faveur de l'acquisition de la parcelle AW 488, située à l'angle des rues Neuve et de la Halle. Les travaux d'aménagement des emplacements seront prochainement réalisés par les services techniques municipaux et les places seront proposées à la location.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier. Elle propose de fixer le tarif de location à 20 € par emplacement et par mois.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal fixe à 20 € par emplacement et par mois le tarif de location des places de stationnement situées sur la parcelle AW 488.

*Monsieur le Maire explique que la collectivité est régulièrement sollicitée, par les communes et associations non buzançéennes, pour mettre à disposition son podium mobile. Afin de pouvoir répondre favorablement à ces demandes, il convient de créer un tarif de location avec ou sans transport de la structure.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier. Elle propose de fixer le tarif de location de la structure 500 € par week end, sans transport et 700 € par week end avec le transport.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal fixe à 500 € par week end la location du podium mobile sans transport et à 700 € par week end la location du podium mobile avec transport

AFFAIRES FONCIERES

POINT N° 6 - Acquisition de la parcelle AZ 251

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'un travail à mener sur les problématiques de circulation et de sécurité dans la rue des Marchis, la ville de Buzançais se porte acquéreur de l'immeuble, cadastré AZ 251, situé 7 rue des Marchis à Buzançais, propriété de Monsieur Eric MADRELLE, pour un montant de 20 000 €.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants (Christophe PIVOT ne prend pas part au vote) Le Conseil municipal décide l'acquisition de l'immeuble, cadastré AZ 251, situé 7 rue des Marchis à Buzançais, propriété de Monsieur Eric MADRELLE, pour un montant de 20 000 €. Les frais d'acte seront à la charge de la ville de Buzançais.

URBANISME

POINT N° 7 - Arrêt du projet de révision allégée n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire rappelle que la révision allégée n° 2 a été lancée par délibération du Conseil Municipal n° 2024-49 du 06 Juin 2024 (modifiant ainsi la délibération N° 2024/25 du 21 Mars 2024). Cette procédure de révision allégée porte essentiellement les évolutions suivantes jugées nécessaires :

- Classer une surface actuellement en zone Np en zone Ua afin de permettre la reconstruction du Lidl. L'impact est minime au regard de la surface concernée,

- Créer des STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée) afin de permettre la construction d'équipements publics et sportifs au sein des différentes zones Ne dédiées aux équipements sportifs, notamment le projet de construction d'un club-house pour le club de football. Il est à préciser qu'il s'agit, entre autres, de la parcelle AV 198 et non AN 198 comme indiqué par erreur dans la délibération de prescription.

Monsieur le Maire présente les prochaines étapes de cette procédure :

- Consultation du dossier par les Personnes Publiques Associées (et demande au cas par cas étudiée par la MRAE - autorité environnementale), réunion d'examen conjoint et avis de la CDPENAF (2 à 3 mois de délais)
- Enquête publique d'un mois
- Modifications éventuelles
- Approbation en Conseil Municipal
- Contrôle de légalité (1 mois)
- Publication au Géoportail de l'urbanisme qui rendra exécutoire la procédure et qui permettra le dépôt des permis de construire des projets prévus par la Révision allégée n°2.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal acte le bilan de la concertation relative à la présente révision allégée n°2 du PLU et arrête le projet de révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU).

HABITAT

POINT N° 8 - Prime à l'accession dans le cadre de l'OPAH de renouvellement urbain

Monsieur le Maire rappelle que la convention d'OPAH de renouvellement urbain signée le 31 mai 2018 prévoit l'octroi par la Ville de Buzançais d'une prime de 3 000 € pour toute acquisition dans le périmètre de revitalisation urbain. Le règlement d'application a été approuvé par les délibérations du 12 juin 2019 et du 17 février 2020.

Il expose qu'une demande a été déposée dans le cadre de ce dispositif par Mme Pauline MORISSET domiciliée Les Bornes 36500 SAINT-LACTENCIN, pour l'acquisition d'une maison située 8, rue de l'ancienne Mairie à Buzançais pour en faire sa résidence principale.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide l'octroi d'une prime de 3 000 € au bénéfice de Mme Pauline MORISSET, pour l'acquisition d'une maison située 8, rue de l'ancienne Mairie à Buzançais pour en faire sa résidence principale.

PATRIMOINE

POINT N° 9 - Donation de Messieurs John Rupp et Kamel Righi

Monsieur le Maire informe que Mr John Rupp et Mr Kamel Righi résidents à Saint Lactencin, souhaitent faire don à la Ville de Buzançais d'un petit reliquaire en métal doré contenant une relique de saint honoré Patron de la paroisse de Buzançais, mort en 1250 et canonisé en 1444. Ce reliquaire aurait été réalisé au XIXe siècle, sa valeur est fixée à 500 euros.

Il précise que ce reliquaire sera remis à monsieur le Curé Souly Prêtre de Buzançais et déposé dans la chapelle sainte honoré de l'église paroissiale.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte la donation de Messieurs J. Rupp et K. Righi.

RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 10 - Création d'un poste de rédacteur : Assistant technique informatique et administratif

Monsieur le Maire informe que suite au départ (mutation) d'un agent administratif de la Mairie de BUZANCAIS, il convient de recruter un assistant technique informatique et administrative du cadre d'emplois des rédacteurs compte-tenu des missions spécifiques qui lui seront attribuées.

Ce poste sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide la création d'un poste d'assistant technique informatique et administratif dans le cadre d'emploi des rédacteurs relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet.

POINT N° 11 - Création d'un poste de rédacteur : Directrice des Ressources Humaines

Monsieur le Maire rappelle que le poste de Directrice des Ressources Humaines est vacant, depuis mai 2024, suite à une demande de disponibilité. Afin de pallier à cette vacance, il est nécessaire de créer un poste titulaire du cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide la création d'un poste du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025.

POINT N° 12 - Création d'un poste de technicien à la cantine scolaire

Monsieur le Maire informe que la Collectivité s'est engagée dans un projet d'amélioration de son service restauration en intégrant 40% de produits bio et en favorisant le « fait maison ». Le responsable sera chargé de poursuivre cette amélioration de la qualité, de participer et d'organiser la production, en liaison chaude et froide, d'encadrer et d'animer la distribution des repas en lien avec les équipes, de proposer et de porter les actions d'amélioration futures.

L'accomplissement de ces nouvelles missions nécessite la création d'un emploi permanent titulaire à temps complet du cadre d'emploi des techniciens.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide la création, d'un poste titulaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2025.

DISPOSITION ORGANIQUE

POINT N° 13 - Représentant de la Ville de Buzançais au sein du conseil de surveillance des hôpitaux fusionnés de Buzançais et Chatillon sur Indre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024/100 du conseil municipal du 12 décembre 2024, le conseil municipal a émis un avis favorable à la fusion des centres hospitaliers de Buzançais et Châtillon sur Indre.

Ainsi, il convient de désigner un représentant de la Ville de Buzançais au sein du conseil de surveillance des hôpitaux fusionnés de Buzançais et Chatillon sur Indre.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Monsieur Nicolas THOMAS en qualité de représentant des collectivités locales au sein du conseil de surveillance des hôpitaux fusionnés de Buzançais et Chatillon sur Indre.

Information au conseil municipal

* Relevé des décisions prises en vertu de la délégation du conseil au Maire

NEANT

La séance est levée à dix-neuf heure et trente minutes.

Régis BLANCHET, Maire de Buzançais



Mme Ghislaine VERKEN, Secrétaire de séance

